



Le Saint-Siège

MESSAGE DU PAPE BENOÎT XVI POUR LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ALIMENTATION 2012

À Monsieur José Graziano da Silva, Directeur Général de la F.A.O.

1. Cette année la Journée Mondiale de l'Alimentation est célébrée alors que les effets de la crise économique touchent toujours plus les besoins primaires, y compris le droit fondamental de chaque personne à une nourriture suffisante et saine, aggravant spécialement la situation de ceux qui vivent dans des conditions de pauvreté et de sous-développement. Il s'agit d'un contexte analogue à celui qui inspira l'institution de la FAO et qui requiert l'engagement des institutions nationales et internationales pour libérer l'humanité de la faim, à travers le développement agricole et la croissance des communautés rurales. Le graduel désengagement et l'excessive compétitivité qui pèsent en effet sur la malnutrition risquent de faire oublier combien seules des solutions communes et partagées sont en mesure de donner des réponses adéquates aux attentes des personnes et des peuples.

Je salue par conséquent avec une particulière satisfaction le choix de dédier cette Journée à une réflexion sur le thème « Les coopératives agricoles nourrissent le monde ». Il ne s'agit pas seulement de donner un soutien aux coopératives comme expression d'une forme différente d'organisation économique et sociale, mais de les considérer comme un véritable instrument de l'action internationale. L'expérience réalisée dans de nombreux pays montre en effet que les coopératives, outre l'impulsion qu'elles donnent au travail agricole, sont un moyen pour permettre aux agriculteurs et aux populations rurales d'intervenir aux moments décisifs et en même temps un instrument efficace pour réaliser ce développement intégral dont la personne est le fondement et le but.

Garantir la liberté par rapport à la faim signifie, en effet, être conscient que l'activité des institutions et l'apport des hommes et des femmes engagés peut arriver à des résultats adéquats

uniquement à travers des actions et des structures inspirées par la solidarité et orientées vers la participation. En ce sens, les coopératives agricoles sont un exemple concret, appelées par conséquent à réaliser non seulement les niveaux de production et de distribution requis, mais aussi une croissance plus générale des surfaces rurales et des communautés qui vivent dessus.

2. La coopération au sens le plus profond représente l'exigence pour la personne de s'associer pour poursuivre avec les autres, de nouveaux buts dans le domaine social, économique, culturel et religieux. Il s'agit d'une réalité dynamique et variée, appelée non seulement à donner des réponses aux exigences immédiates et matérielles, mais aussi à concourir à la perspective de chaque communauté.

Étant donnée la priorité due à la dimension humaine, les coopératives agricoles peuvent dépasser l'aspect exclusivement technique du travail agricole, en réévaluant la centralité dans l'activité économique et ainsi elles favorisent des réponses adaptées aux réelles nécessités locales. Il s'agit d'une vision alternative à celle déterminée par les mesures internes et internationales qui semblent avoir comme unique objectif le profit, la défense des marchés, l'usage non alimentaire des produits agricoles, l'introduction de nouvelles techniques de production sans une nécessaire précaution.

Devant une demande de nourriture toujours plus importante, qui conjugue nécessairement la qualité et la quantité des aliments, le travail des coopératives agricoles peut représenter quelque chose de plus qu'une simple aspiration, en montrant concrètement un moyen possible pour satisfaire la demande d'une population mondiale en croissance aussi. Leur présence toujours plus consolidée, peut ensuite mettre fin aux tendances spéculatives qui touchent désormais jusqu'aux produits de première nécessité destinés à l'alimentation humaine et contenir l'accaparement des terres cultivables qui en diverses régions contraignent les cultivateurs à quitter leurs terres puisque individuellement ils n'ont aucune possibilité pour faire valoir leurs droits.

3. L'Église catholique, comme on le sait, considère aussi le travail et l'entreprise coopérative comme moyens pour vivre une expérience d'unité et de solidarité capable de dépasser les différences et jusqu'aux conflits sociaux entre les personnes et entre les divers groupes. C'est pourquoi avec son enseignement et son action elle a toujours soutenu le modèle des coopératives parce qu'elle est convaincue que leur activité ne se limite pas à la seule dimension économique, mais concourt à la croissance humaine, sociale, culturelle et morale de ceux qui en font partie et de la communauté dans laquelle elles sont insérées.

Les coopératives en effet sont une expression concrète non d'une stérile complémentarité, mais d'une vraie subsidiarité; un principe que la doctrine sociale de l'Église pose comme fondement d'un rapport correct entre les personnes, la société et les institutions. La subsidiarité, en effet, garantit la capacité et l'apport original de la personne en préservant ses aspirations dans la dimension spirituelle et matérielle, en tenant dans la juste considération la promotion du bien

commun et la tutelle des droits de la personne.

En considérant les situations où conflits ou désastres naturels limitent le travail agricole, une pensée spéciale est adressée au rôle irremplaçable de la femme souvent appelée à diriger l'activité des coopératives, à maintenir les liens familiaux et à garder ces précieux éléments de connaissance et technique propres au monde rural.

Dans un monde à la recherche d'interventions appropriées pour surmonter les difficultés de la crise économique et pour donner à la globalisation un sens authentiquement humain, l'expérience des coopératives représente bien ce nouveau type d'économie au service de la personne, autrement dit capable de favoriser des formes de partage et de gratuité qui sont le fruit respectivement de la solidarité et de la fraternité (*Caritas in veritate*, 39). C'est pourquoi il est indispensable que les pouvoirs publics opérant au niveau national et international préparent les instruments législatifs et les instruments de financement afin que dans les zones rurales les coopératives puissent être des instruments efficaces pour la production agricole, la sécurité alimentaire, la mutation sociale et pour une plus grande amélioration des conditions de vie. Dans ce nouveau contexte il est souhaitable que les jeunes générations puissent regarder leur avenir avec une confiance renouvelée en maintenant les liens avec le travail des champs, le monde rural et ses valeurs traditionnelles.

En renouvelant l'attention de l'Église et l'engagement de ses institutions pour que l'humanité puisse être vraiment libérée de la faim, j'invoque sur vous, Monsieur le Directeur Général, sur les représentants des Nations accréditées auprès de la FAO, sur ceux qui travaillent dans l'organisation et concourent à l'obtention de ses objectifs, les plus abondantes bénédictions du Dieu Tout-Puissant.

Du Vatican, le 16 octobre 2012

BENOÎT XVI

© Copyright 2012 - Libreria Editrice Vaticana